

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABLES À VOTER**

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-EM-393

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 171 000 \$ POUR LA MISE À NIVEAU
DES ÉQUIPEMENTS CVCA ET LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE DE L'USINE D'ÉPURATION
DES EAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-EM-379**

Je, Anny Després, greffière adjointe, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2024-EM-393 décrétant une dépense et un emprunt de 3 171 000 \$ pour la mise à niveau des équipements CVCA et la distribution électrique de l'usine d'épuration des eaux et abrogeant le Règlement numéro 2024-EM-379* est de 3 744;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 388;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- X que le *Règlement numéro 2024-EM-393 décrétant une dépense et un emprunt de 3 171 000 \$ pour la mise à niveau des équipements CVCA et la distribution électrique de l'usine d'épuration des eaux et abrogeant le Règlement numéro 2024-EM-379* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- ☐ qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 30 octobre 2024, à 19 h 01.

Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)